Faire des économies et si possible épargner

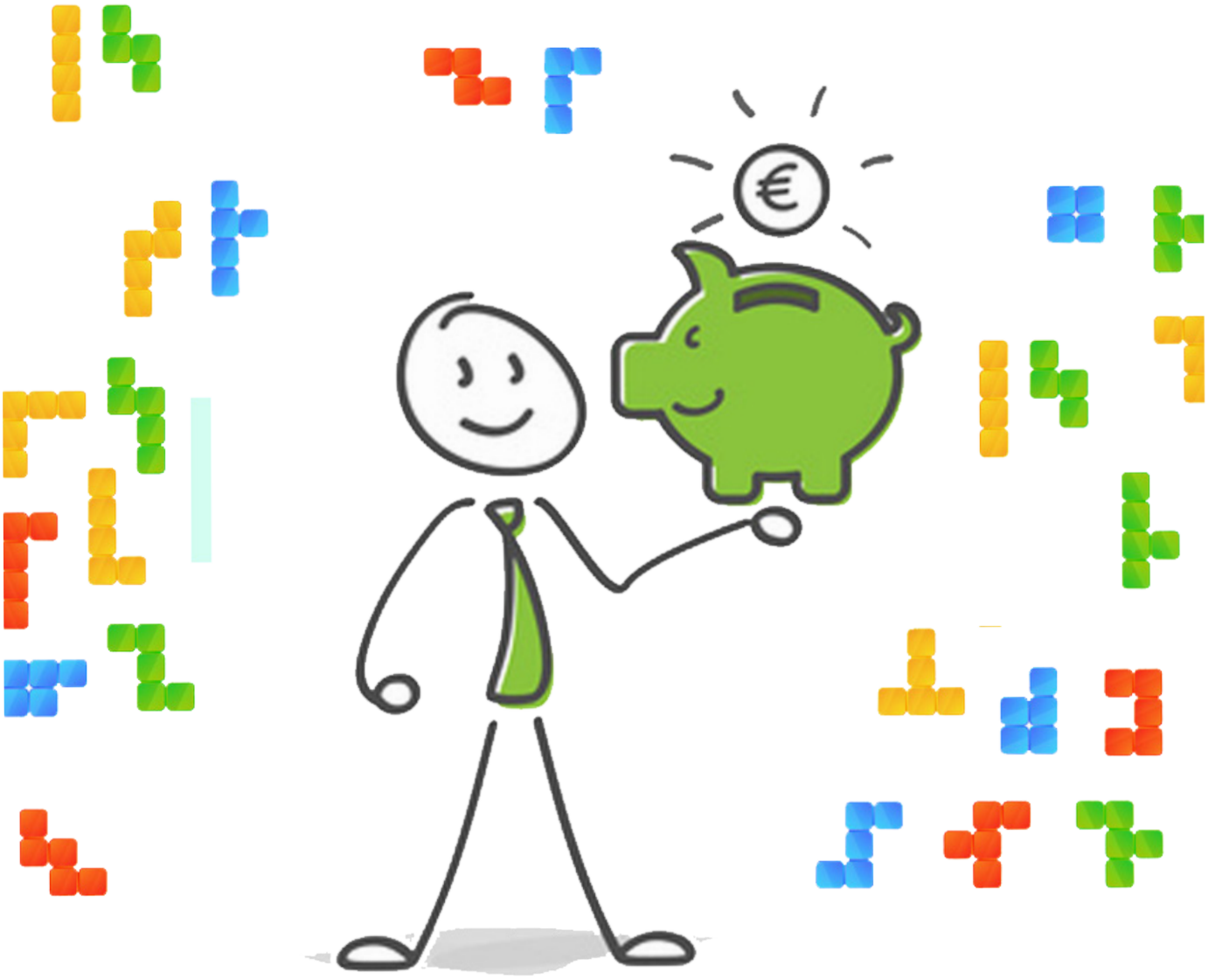

Prévention et lutte contre le surendettement

Un coup de pouce à l'insertion socio-économique

Observatoire du Crédit et de l'Endettement

www.enmieux.be

FSE UNION EUROPEENNE

Wallonie

LE FONDS SOCIAL EUROPÉEN ET LA WALLONIE INVESTISSENT DANS VOTRE AVENIR

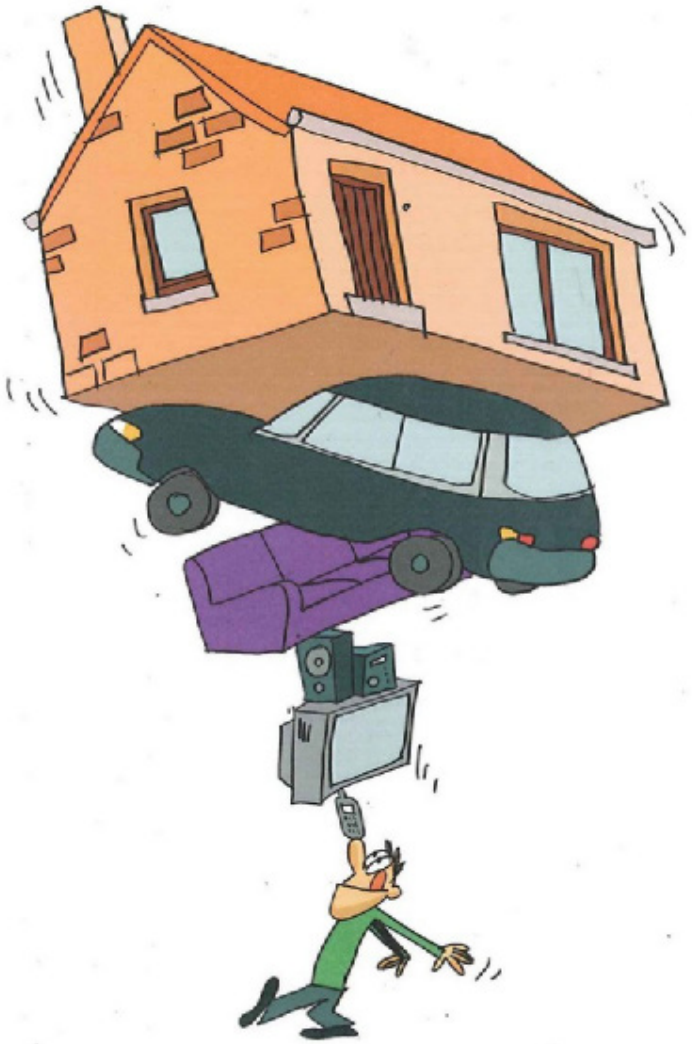

Table des matières

Introduction	3
Le logement	6
L’énergie	8
L’eau	9
Le chauffage	10
L’électricité	11
Les télécommunications	12
La mobilité	13
Les assurances	16
L’alimentation et les courses ménagères	17
L’habillement et les chaussures	19
Les soins de santé	20
Les frais bancaires	21
Les loisirs	22
Pour aller plus loin…	23

Introduction

« Garder une poire pour la soif », « Constituer un bas de laine » « Qui n'épargne pas un sou, n'en aura jamais deux » sont des expressions évoquant l'épargne. Mais il n'est pas toujours évident de faire des économies ! Les sollicitations et tentations sont nombreuses et les revenus sont parfois insuffisants pour constituer cette épargne. De plus, la société de consommation ne nous invite plus à épargner avant d'acheter, mais à consommer tout de suite et à payer plus tard.

Alors, pourquoi faire des économies ?

Pour épargner justement ! Cela vous évite d'avoir recours au crédit.

L'épargne peut vous permettre d'atteindre différents objectifs que vous définissez personnellement :

► Elle est une précaution face aux imprévus. (Par exemple : vous avez un accident de voiture, un électroménager tombe en panne et doit être réparé ou remplacé, vous réalisez un achat coup de cœur…). L'épargne demande de fournir un effort pour se prémunir des aléas de la vie, mais c'est également l'épargne qui vous protège de leurs conséquences! Pensons par exemple aux hivers plus rudes qui nécessitent l'achat de plus de mazout. Si vous avez épargné pour faire face à ce type de mauvaise surprise, cela vous évitera de devoir sacrifier d'autres dépenses.

► Elle permet qu'un rêve devienne réalité ! L'épargne, ce n'est pas uniquement se serrer la ceinture. Elle peut vous permettre de réaliser un projet, d'entreprendre un achat important comme (une maison ou des vacances).

► Elle vise à anticiper les besoins. Exemple : en sachant que vous devrez remplir votre cuve à mazout dans 6 mois, vous mettez une somme de côté chaque mois, pour pouvoir le payer au moment venu.

► Elle permet d'assurer votre tranquillité d'esprit et votre avenir mais également celui de votre famille. Exemple : Vous mettez de l'argent de côté pour les futures études de vos enfants.

Comment faire des économies ?

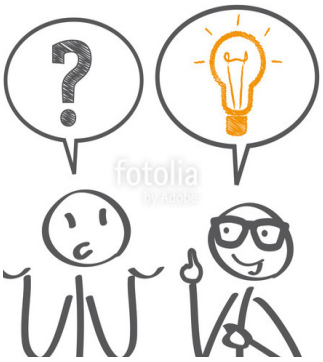

Le mot d'ordre : ne pas paniquer ! Epargner ne doit pas vous mettre la pression, ni vous mettre en difficulté au quotidien. Même un petit montant est déjà important, et le plus tôt (et le plus jeune) possible sera le mieux.

Ainsi, épargner un montant de 10€ par mois représente 120€ sur une année et 1.200€, plus des intérêts, sur 10 ans. Evidemment, certains mois peuvent être plus difficiles que d'autres et ne permettront pas cette épargne. Ce qui importe, c'est de reprendre dès que possible et d'être constant dans la durée.

1. Définissez vos objectifs par rapport à cette épargne, déterminez et choisissez ceux qui sont prioritaires. Vos objectifs doivent être réalistes et programmés sur une période de temps.

2. Etablissez votre budget, en répertoriant l'ensemble de vos ressources et de vos dépenses. Vous trouverez un outil de gestion budgétaire sur le site http://www.wallonie.be/surendettement dans la rubrique « liens et outils ».

3. Déterminez le montant qui sera consacré à l'épargne et sa répartition selon vos objectifs. Vous pouvez également évaluer ce montant en fonction de votre projet grâce au calculateur d'épargne de Wikifin (sur http://www.wikifin.be/fr/outils-pratiques/calculateurs/calculateur-depargne).

4. Gardez le cap ! Si vous avez atteint un ou deux objectifs, félicitez-vous pour ce pas franchi et refixez-vous une nouvelle liste d'objectifs.

5. Suivez votre progression pour savoir où vous en êtes et vous motiver à poursuivre.

Quand épargner ?

Vous avez peur de ne pas vous tenir à votre objectif d'épargne, d'oublier de verser le montant fixé sur votre compte ? 2 possibilités s'offrent à vous :

► Vous pouvez éventuellement instaurer un ordre permanent afin que le montant soit versé automatiquement sur le compte au début de chaque mois.

► S'il vous reste de l'argent à la fin du mois, vous pouvez le mettre de côté afin d'éviter d'y toucher.

Rappelons qu'un autre moyen de créer une épargne est d'augmenter vos revenus, soit en augmentant votre temps de travail, soit en exerçant une activité complémentaire comme la vente à domicile, en participant à des groupes de consommateurs ou des brocantes, ou en devenant client mystère (+/- 30€ par mission), …

Cette brochure vous donne un ensemble de conseils pour réaliser des économies et vous permettre, même avec un petit budget, de créer une petite épargne qui pourrait devenir grande !

Ces conseils vous permettront de faire des économies sur les différents postes du budget :
le logement, l'énergie, les assurances, la mobilité, les soins de santé, les loisirs, les frais bancaires ou encore l'alimentation.

1. Le logement

Que vous soyez propriétaire ou locataire, le logement représente généralement un poste très important dans le budget d'un ménage. Nous pensons souvent, à tort, que c'est un poste incompressible sur lequel il n'est pas possible de faire des économies. Savez-vous qu'il est toutefois possible de diminuer ce coût?

Voici quelques astuces pour les propriétaires et les locataires.

Vous êtes propriétaires ...

► Vous pouvez bénéficier d'une **réduction du précompte immobilier** si vous êtes propriétaire d'une habitation dite modeste, si vous avez une charge de famille, si vous souffrez d'un handicap ou si vous êtes invalide de guerre. Vous trouverez plus d'informations sur le site du SPF Finances http://finances.belgium.be/fr (rubrique particuliers>habitation>précompte immobilier).

► La Wallonie propose également un **avantage fiscal** sous la forme d'une réduction d'impôt pour les personnes ayant réalisé des **travaux** d'isolation du toit de leur logement ainsi que des primes pour l'exécution de travaux destinés à améliorer la performance énergétique d'un logement (rénovation d'un logement, installation de panneaux photovoltaïques). Pour plus d'informations, consultez le site : http://www.energie.wallonie.be.

► Si vous avez contracté un emprunt hypothécaire, il est également possible de bénéficier soit d'une **diminution d'impôt**, soit d'un avantage fiscal sous certaines conditions. En Wallonie, l'avantage fiscal comporte une partie variable (qui varie selon les revenus) et une partie forfaitaire «enfant» à savoir un montant fixe par enfant. Vous trouverez plus d'informations sur http://www.wallonie.be/fr/competences/energie-et-logement/logement.

► Autre astuce : avant de vous engager dans un crédit hypothécaire, n'hésitez pas à **comparer les offres**, notamment en vous rendant sur le site http://www.guide-epargne.be ou en vous adressant à différents professionnels! Sans cela, vous pourriez passer à côté d'une belle affaire !

Notez qu'il est également possible de **racheter son crédit hypothécaire** en faisant « jouer la concurrence » afin d'abaisser le taux d'intérêt.
Mais la prudence est de mise : afin d'éviter les mauvaises surprises, il faut absolument comparer tous les frais liés au refinancement d'un crédit hypothécaire à savoir: l'indemnité de remploi, les frais de mainlevée, les frais de dossiers, les frais d'expertise et les nouveaux frais d'enregistrement de l'hypothèque.

Etre tenté d'emprunter pour financer l'achat d'un nouveau logement ou d'une nouvelle construction ne doit pas vous amener à oublier l'essentiel, à savoir vous assurer de la possibilité de rembourser l'ensemble de vos charges. Les charges liées au logement pèsent de plus en plus lourdement sur le budget des ménages. On ne peut donc que rappeler avec insistance la nécessité de faire un budget sérieux avant d'emprunter.

Pour les locataires

► Il n'est pas toujours évident de s'y retrouver et de vérifier si votre loyer n'est pas trop élevé. Celui-ci ne sera évidemment pas le même si vous habitez à Bruxelles, dans le Brabant Wallon ou dans le Hainaut. Le site internet http://www.rentswatch.com vous permet de **comparer les loyers** pratiqués dans votre région et d'évaluer si le loyer de votre logement est élevé, dans la moyenne ou plus bas par rapport à « vos voisins ». Vous pouvez également vous faire une idée de la moyenne des loyers de votre région en consultant les sites de mise en location ou les petites annonces comme http//www.immoweb.be ou http://www.immovlan.be.

► Une autre façon de « diminuer » l'impact de votre déménagement et/ou de votre loyer est de vous renseigner sur l'octroi d'une **Allocation de Déménagement et de Loyer** (ADEL). Attention, pour en bénéficier, vous devez quitter un logement considéré comme insalubre, surpeuplé, reconnu inhabitable, inadapté à votre handicap ou à celui d'un membre de votre ménage ou encore quitter une situation de sans abrisme pour un logement salubre et adapté.
Vous trouverez plus de renseignements sur le site : http://www.wallonie.be (rubrique « formulaire en ligne » >citoyen>tous les thèmes> en sélectionnant « allocation » dans le filtre).

2. L'énergie

L'énergie de votre habitation représente également un coût non négligeable.
On estime par exemple que, pour une famille de 4 personnes, la consommation d'électricité représente en moyenne un coût annuel d'environ 900€ (soit quelques 80€ par mois) et la consommation de mazout de chauffage est en moyenne de 2.000 litres par an (soit un coût annuel de 1.100€ et 92,5€ par mois).
Pourtant, il existe plusieurs solutions pour dépenser moins ! Sources: http://www.callmepower.be

Vous connaissez sûrement l'expression « *l'union fait la force* ». Cela n'a jamais été aussi vrai que pour les **achats groupés** d'énergie, organisés par exemple par Wikipower (http://wikipower.be) ou Test-Achats (https://www.test-achats.be/maison-energie/energie) ! Rassembler plus de 2.000 consommateurs pour négocier un prix a plus de poids que de négocier seul.

Vous pensez peut-être aussi qu'il est difficile de **changer de fournisseur** et de les **comparer** entre eux? Et comment pouvez-vous les **comparer** entre eux ? C'est simple ! Trois comparateurs de fournisseurs d'électricité et/ou de gaz sont à votre disposition :

- www.compacwape.be (comparateur de la Commission Wallonne pour l'Energie - CWAPe)
- www.monenergie.be
- www.mesfournisseurs.be
- www.guideenergie.be

Ces 4 comparateurs sont semblables sur de nombreux points. A vous de choisir celui que vous préférez. Notez que le site www.mesfournisseurs.be fournit en plus une comparaison entre fournisseur pour la téléphonie, l'épargne et les cartes de crédit.

Pour chaque comparateur, insérer votre consommation annuelle et indiquez s'il s'agit de l'électricité et/ou du gaz.Vous accéderez alors à un panel de fournisseurs allant du moins cher au plus cher selon votre consommation. Vous trouverez également des informations sur le type de contrat et la durée de celui-ci, sur le prix et des indications sur l'éventuel caractère « vert » de l'énergie fournie. Soyez toutefois bien attentif aux conditions supplémentaires que peuvent imposer certains fournisseurs, comme par exemple l'envoi de factures et/ou le service clientèle uniquement par mail.

Il existe aussi des **conseils** pour consommer moins d'eau, de chauffage et d'électricité. Nous en listons quelques-uns ci-après. Vous en trouverez d'autres sur le portail surendettement de la Wallonie: http://socialsante.wallonie.be/surendettement/citoyen (rubrique «je gère mon budget, j'ai besoin de conseils» >mes dépenses> mon logement >ma fourniture d'électricité).

3. L'eau

Une famille belge de trois personnes consomme généralement chaque année plus de 100 m³ d'eau. Nous consommons souvent l'eau de manière insouciante, sans réfléchir aux quantités utilisées pour certaines activités ou certains appareils électro-ménagers:*

- Une douche: 30 à 80 l;
- Un bain: 150 à 200 l;
- Un lave-vaisselle: 25 à 40 l;
- Une machine à laver: 40 à 70 l;
- Une chasse de wc: 10 l;
- Le lavage de la voiture: 200 l.

*Sources: Test Achats

Les principaux postes de consommation d'eau sont le bain, la douche et les toilettes. En adaptant légèrement votre comportement, d'importantes économies sont à réaliser.

Equipez vos robinets de réducteurs de débit et choisissez des mitigeurs thermostatiques. Cela régulera la température de l'eau et évitera de consommer l'eau le temps qu'elle se réchauffe. Vous pouvez également installer un pommeau de douche économique : c'est peu coûteux, cela réduit le débit et diminue votre consommation d'eau de 40 à 50 % (les meilleurs modèles ramènent le débit entre 5 et 10 l par minute, au lieu de 10 à 18 l par minute).

Les fuites au niveau des appareils sanitaires entraînent chaque année d'importantes déperditions d'eau: 30 m³ pour un robinet qui goutte, 220 m³ en cas de fuite de réservoir de w-c. Faites donc la **chasse aux fuites** ! Pour ce faire, comparez par exemple l'index de votre compteur avant d'aller dormir et au lever (sans utilisation d'eau entre les deux). Si l'index n'est pas identique, c'est que vous avez une fuite !

Equipez vos toilettes d'une chasse d'eau à double commande permettra d'utiliser entre 3 et 8 litres d'eau consommable au lieu de 10 à 12 litres.

Préférez les douches aux bains. Bon à savoir : en remplaçant vos bains par des douches, vous économiserez de 50 à 100 € par an.

Réduisez le temps de votre douche. Si une famille de 4 personnes prend 1 douche par jour et réduit de 2 minutes le temps qu'elle y passe, cela permet d'économiser jusqu'à 12 000 litres.

Vous trouverez d'autres conseils pour réduire votre facture d'eau sur le portail surendettement de la Wallonie: http://socialsante.wallonie.be/surendettement/citoyen (rubrique «je gère mon budget, j'ai besoin de conseils» >mes dépenses> mon logement >ma fourniture d'eau).

4. Le chauffage

Saviez vous que les coûts de chauffage représente 50 à 70% de votre facture totale d'énergie? Si vous économisez sur le chauffage, vous ne sentirez pas de différence chez vous mais vous sentirez une différence sur votre porte-feuille.

Sources: http://www.comfortenergy.be

Diminuez le thermostat et, si possible, programmez votre chauffage. Evitez de surchauffer votre habitation ! En réduisant votre thermostat de 1°C, vous réduisez votre consommation de 6%. Une température ambiante de 19-20°C est suffisante dans les pièces occupées. Dans les pièces inoccupées et dans les chambres, il est inutile de dépasser 16 à 17°C.

Ne couvrez pas vos appareils de chauffage ni vos radiateurs (par exemple pour faire sécher un essuie-main) car vous gaspillez de l'énergie. Veillez à ce qu'aucun meuble ne touche vos appareils de chauffage : le contact empêche une bonne répartition de la chaleur dans la pièce. Soyez attentif à la vétusté de vos appareils de chauffage et faites-les entretenir une fois par an. Une chaudière mal entretenue peut vous faire consommer 10 % d'énergie supplémentaire.

Sachez que l'**achat d'une chaudière est à bien examiner**. N'hésitez pas à comparer les appareils en termes de rendement. Il peut être intéressant d'investir dans une chaudière plus coûteuse si sa durée de vie est plus longue ou si elle permet d'économiser sur la consommation d'énergie.

Aérez efficacement votre logement. Une maison sèche nécessite moins d'énergie pour la chauffer. Aérer environ 15 minutes par jour, après avoir coupé le chauffage, suffit à évacuer l'humidité excédentaire et à renouveler l'air de l'habitat. Une fenêtre ouverte toute la journée ne procure pas une atmosphère plus saine, mais provoque immanquablement une perte d'énergie plus importante.

N'hésitez pas à **comparer les prix du mazout et du pellet** sur le site: http://www.carbu.be. Ce comparateur affiche une liste des fournisseurs et leurs prix en fonction de votre code postal.

Vous trouverez d'autres conseils pour réduire votre facture de chauffage sur le portail surendettement de la Wallonie: http://socialsante.wallonie.be/surendettement/citoyen (rubrique «je gère mon budget, j'ai besoin de conseils» >mes dépenses> mon logement >ma fourniture de chauffage).

L'électricité

La facture d'électricité représente une somme conséquente dans le budget des familles. Toutefois, en adoptant des réflexes simples et en se procurant des équipements adaptés cela vous permettra de réduire la consommation d'électricité et de réaliser des économies :

Misez sur les **heures creuses** ! Faites fonctionner de préférence vos appareils électriques pendant les heures creuses (de 22h à 7h) car l'électricité y est environ 40 % moins chère, à condition d'avoir un compteur bi-horaire.

Privilégiez également le **programme « éco »** de vos électroménagers s'ils en disposent. Par exemple, la fonction cycle « éco » d'un lave-linge permet de consommer en moyenne 25 % de moins d'électricité et 18 % de moins d'eau.

Si vous achetez un nouvel appareil électrique, veillez à sa **classe énergétique** : A, A+, A++, voire A+++ pour les moins énergivores. **Investir dans un modèle A+++** vaut vraiment le coup puisqu'en 4 à 5 ans, vous aurez rentabilisé votre achat par rapport à un modèle de classe énergétique A. De plus, un modèle récent peut vous faire économiser jusqu'à 44 % sur votre facture d'électricité par rapport à un appareil ancien.

Pour les lampes allumées pendant de longues périodes, **remplacez les ampoules classiques par des ampoules économiques**. Elles consomment 5 à 6 fois moins et ont une durée de vie jusqu'à 12 fois plus longue. Même si elles sont plus chères à l'achat que les lampes traditionnelles, elles sont incontestablement plus rentables.

Soyez aussi à l'affût des **appareils en mode de veille**. Téléviseurs, magnétoscopes, décodeurs, chaînes hi-fi branchés en mode «veille» (ou «stand by») consomment de l'énergie. Quand ils ne sont pas utilisés, c'est-à-dire souvent plus de 20 heures par jour, éteignez les complètement en actionnant le bouton d'allumage («on/off») situé sur l'appareil lui-même. Certains appareils comme les ordinateurs consomment même lorsqu'ils sont simplement branchés sur le secteur. Pour ceux-là, il vaut mieux débrancher la prise ou utiliser une prise avec interrupteur. A titre d'exemples, citons quelques appareils pouvant être débranchés :

- votre téléviseur : sa veille coûte entre 5 et 15€ par an ;
- votre lecteur DVD ou BlueRay : ses heures de veille cumulées sur l'année coûtent entre 3 et 13€ ;
- vos consoles de jeu : leur veille coûte à l'année entre de 2 à 10€ ;
- votre ordinateur : sa veille coûte entre 6 et 30€ pour un an ;
- votre cafetière : par an, ses heures de veille vous coûtent entre 2 et 4€ ;
- si vous ne vous servez pas de leur horloge interne, coupez aussi du secteur votre micro-ondes et votre chaîne Hi-fi dont la veille coûte entre 3 et 20€ l'année.

Vous trouverez d'autres conseils pour réduire votre facture d'électricité sur le portail surendettement de la Wallonie: http://socialsante.wallonie.be/surendettement/citoyen (rubrique «je gère mon budget, j'ai besoin de conseils» >mes dépenses> mon logement >ma fourniture d'électricité).

Les télécommunications

S'il y a bien un poste où il est habituel de comparer les fournisseurs, c'est le poste des télécommunications. En outre, il est courant à l'heure actuelle de changer de fournisseurs et c'est souvent le nouveau fournisseur qui effectue les démarches à votre place.

Mais comment comparer les fournisseurs ?

► Il est important d'**analyser votre consommation** et de vérifier régulièrement si elle correspond bien au plan tarifaire dont vous bénéficiez.

► Il est également utile de **comparer** fréquemment **les fournisseurs** car des offres promotionnelles temporaires peuvent être intéressantes et les tarifs évoluent. Néanmoins, « la prudence est mère de sûreté » comme le dit l'adage. En effet, certaines offres groupées ou promotionnelles n'en sont pas. Il en est de même pour les cadeaux de bienvenue. Il existe plusieurs comparateurs de tarifs: http://www.meilleurtarif.be et http://www.mesfournisseurs.be. N'hésitez pas à les consulter.

► Méfiez-vous des offres alléchantes proposant par exemple un abonnement avec un achat de GSM inclus. Idéalement, le coût de l'abonnement doit correspondre à votre consommation actuelle. N'oubliez pas que ce type d'abonnement vous engage à rester chez le fournisseur pour une durée déterminée (exemple : 2 ans). De plus, si vous résiliez l'abonnement avant son terme, vous pourriez être tenu de rembourser une partie du GSM.

► N'hésitez pas non plus à consulter les sites de défense des consommateurs tels que Test-Achats (http://www.testachats.be).

La mobilité

Aujourd'hui, il est difficile de se passer d'un moyen de transport pour les déplacements de la vie quotidienne. Que ce soit pour aller travailler, faire ses courses, déposer les enfants à l'école, un moyen de transport s'avère nécessaire. Vous pourriez alors penser qu'il est difficile de faire des économies autrement qu'en diminuant ses déplacements. De plus, en matière de mobilité, nous ne sommes pas égaux vis-à-vis des avantages proposés par les pouvoirs publics ou l'employeur. Pourtant il existe de nombreuses solutions et astuces pour que le poste mobilité s'allège !

Si vous utilisez les transports en commun

► Le fait de prendre les transports en commun a plusieurs avantages. La majorité des employeurs intervient financièrement dans le coût des déplacements domicile-lieu de travail via les transports en commun. Le transport en commun permet également des activités pendant le voyage, ce qui n'est pas vrai en cas de conduite d'un véhicule.

► **Analysez et comparez** les cartes d'abonnement et billets classiques pour les voyages en bus, en métro, en tram et en train, afin d'adopter la solution la plus avantageuse financièrement. En effet, selon votre utilisation, il sera préférable d'opter tantôt pour l'abonnement, tantôt pour l'achat de tickets.

► Pour choisir le billet de transport le plus adapté et le plus avantageux, il est conseillé de définir votre fréquence de voyage, la distance parcourue et votre profil. Pour le réseau TEC, si vous voyagez peu, il est recommandé de prendre un ticket unitaire. Si vous voyagez souvent, préférez un titre multi-parcours. Optez pour un abonnement mensuel ou annuel si vous effectuez beaucoup de trajets. Selon votre âge et votre statut, vous pourrez bénéficier de tarifs avantageux. La gratuité s'applique automatiquement pour les 0-11ans, la catégorie 12-24 ans bénéficie d'une réduction de 50 à 60% et les 65 ans et + bénéficient d'un tarif préférentiel. Les personnes bénéficiant d'une intervention majorée appelée BIM, les familles nombreuses, etc. peuvent prétendre à des tarifs avantageux. Vous trouverez plus d'informations sur: http://www.infotec.be (rubrique acheter un titre>titre et transports>profil et avantages).

► Si vous empruntez les réseaux TEC et SNCB, renseignez-vous car des tickets combinés existent et peuvent s'avérer moins chers que les tickets achetés séparément.

En train

► Les offres proposées par la SNCB sont multiples et correspondent à une diversité de profils. Il existe différentes formes de billets, de pass/cartes et d'abonnements.

► Les tarifs sont différents si vous achetez votre ticket avant d'embarquer ou si vous l'achetez à bord. Si vous l'achetez dans le train, vous devrez payer automatiquement un supplément de 7€. De plus, si vous n'achetez pas votre ticket au tarif à bord (prix du trajet + 7€) pour quelle raison que ce soit, l'accompagnateur vous dressera un constat d'irrégularité et il vous en coûtera 75€. Si vous n'avez pas acheté de ticket parce que vous avez un abonnement mais que vous l'aviez simplement oublié, tout n'est pas perdu : rendez-vous dans les 14 jours à un guichet, avec votre constat et votre abonnement valable le jour du constat et vous ne devrez pas payer les 75€. Toutefois, afin d'éviter ces événements fâcheux et des frais inutiles, il est préférable de prendre son ticket à l'avance ou de ne pas oublier son abonnement!

► Les tarifs varient selon votre situation : si vous voyagez tous les jours, un seul jour, plusieurs fois dans l'année, selon votre catégorie d'âge et votre statut. Les réductions/gratuités concernent les mêmes catégories de population qu'aux TEC mais la SNCB propose également d'autres avantages pour les femmes enceintes, les journalistes, les militaires,… Plus d'informations sur: http://www.belgianrail.be (rubrique titre de transport>réductions et gratuités).

► A noter que la SNCB propose régulièrement des actions sur des billets aller-retour.

► Renseignez-vous également sur les tarifs si vous voyagez avec votre vélo ou un animal de compagnie,…

A vélo

► Besoin de faire des petits trajets et envie d'allier forme et écologie ? Pourquoi ne pas rouler à vélo ? Sachez que vous pouvez louer facilement un vélo à l'heure ou la journée dans différents villes de Wallonie (Liège , Mons et Namur) via les services de locations urbaines.

Si vous vous déplacez avec un véhicule personnel

► Le carburant est un poste très coûteux de votre budget. Alors, n'hésitez pas à **comparer les prix** pratiqués sur : http://www.carbu.be. Selon votre carburant et code postal, ce comparateur affiche une liste des pompes à essence en fonction des prix pratiqués.

► On ne le dira jamais assez : **épargnez et anticipez vos besoins.** Cela s'applique également pour votre voiture ! La taxe de circulation, l'assurance, les entretiens, le contrôle technique et les mises en conformité sont des frais périodiques. Si possible, mensualisez ces charges et mettez une somme de côté au fil des mois pour épargner l'argent nécessaire en temps voulu et débourser cet argent sans impact sur votre budget au moment où la dépense survient.

► Connaissez-vous les **voitures partagées** ? Des loueurs vous proposent un service facile, écologique et économique dans plus de 30 villes du pays. Après inscription sur leur site internet (par exemple http://www.cambio.be) et vérification de vos carte d'identité et permis de conduire, vous pouvez choisir la voiture dont vous avez besoin (citadine, familiale ou utilitaire) et il vous suffit de la prendre à une station. Une voiture (même partagée) n'est jamais gratuite, mais l'usage quand on en a réellement besoin, est bien moins cher qu'une voiture personnelle dont on doit assumer seul l'ensemble des coûts.

► Quelques conseils vous permettront de faire des économies en pratiquant l'**éco-conduite** :

- roulez à vitesse modérée (110 ou 120km/h sur autoroute par exemple) ;
- anticipez les freinages ;
- accélérez doucement et changez de vitesse dès que possible lorsque vous accélérez ;
- roulez vitres fermées ;
- enlevez les galeries de toit si vous ne les utilisez pas ;
- évitez de laisser le moteur tourner inutilement.

Vous trouverez d'autres conseils d'éco-conduite sur le site internet http://www.ecoconso.be (rubrique mobilité et transport).

Les assurances

Les assurances englobent plusieurs sphères de la vie quotidienne. Elles nous protègent en cas d'accident et sont des garanties pour les personnes qui nous entourent. Néanmoins, elles ne doivent pas forcément induire un prix exorbitant ! En suivant quelques conseils, vous pouvez réduire le coût de ce poste.

De quelles assurances parle-t-on? Il en existe différentes catégories:
- **Les assurances «logement-immeuble»** : l'assurance-vie, l'assurance incendie et périls divers, l'assurance perte d'emploi, les assurances en responsabilité et les assurances défense en justice.
- **Les assurances «voiture et véhicule»**: l'assurance RC automobile obligatoire, l'Omnium et les autres assurances complémentaires.
- **Les assurances «famille»**: l'assurance RC familiale, l'assurance « hospitalisation et/ou soins de santé », l'assurance «défense en justice» ou «protection juridique», l'assurance «épargne pension», l'assurance relative aux réservations et voyages (annulation, assistance et bagages), l'assurance accidents individuelle et accidents du travail.

► N'hésitez pas à **renégocier régulièrement** vos prêts et vos assurances. Cela peut vous faire réaliser de précieuses économies ! Si vous avez un **courtier**, **contactez-le** et réinterpellez-le régulièrement, afin de l'inciter à rechercher et à vous proposer les meilleurs prix en termes d'assurances. Le conseil est de rencontrer son courtier une fois par an.

► Sachez que si vous avez plusieurs contrats et services au sein d'une même compagnie, cela pourrait vous donner accès à des **tarifs plus avantageux**.

► Si votre assureur propose un **paiement mensuel** plutôt qu'annuel de vos primes, sachez que le montant global pourrait être plus élevé. Payer sa prime d'assurance automobile ou habitation en une seule fois peut être synonyme d'économie, selon la compagnie. Renseignez-vous!

► Faites attention à la **déclaration des petits sinistres** car ceux-ci peuvent impacter le montant de la prime d'assurance de votre voiture en faisant augmenter pour longtemps votre bonus-malus alors qu'une prise en charge personnelle pourrait être plus économique.

► **Vérifiez la couverture de vos assurances** : êtes-vous assuré plusieurs fois pour le même risque? Est-ce que l'assurance couvre « trop » et vous coûte donc plus qu'elle ne devrait, ou est-elle au contraire insuffisante pour couvrir tous vos besoins ? N'y a-t-il pas des risques qui pourraient être couverts par une assurance à un prix raisonnable (assurance dite familiale, pour rembourser les éventuels dommages causés par les enfants et les animaux domestiques) ?

► **Comparez le prix** des différentes assurances entre elles sur http://www.assurances.be.

L'assurance voiture

► **Comparez** le prix des différentes assurances voiture sur http://www.mon-assurance-auto.be.

► Si vous faites moins de 10.000 km par an, il peut être intéressant de souscrire à une **assurance au kilomètre**. Renseignez-vous auprès de votre assureur.

► Sachez qu'il existe différentes méthodes pour réduire le coût de votre prime d'assurance Omnium. Vous retrouverez ces pistes sur le site http://www.mon-assurance-auto.be (rubrique Omnium >faites baisser le prix de votre Omnium).

► **Vérifiez la couverture de votre assurance!** Par exemple, conserver une assurance omnium pour un véhicule de plus de huit ans, est sans intérêt.

L'assurance soins de santé

► Connaissez-vous la **Caisse Auxiliaire d'Assurance Maladie-Invalidité** (CAAMI) ? Elle offre, contre une inscription gratuite, l'assurance obligatoire soins de santé et les indemnités en cas de perte de rémunération. Plus d'informations sur: https://www.caami-hziv.fgov.be.

► Soyez vigilant dans le choix de votre assurance complémentaire en soins de santé. Vérifiez les avantages proposés et s'ils correspondent encore à vos besoins. En effet, votre vie et votre entourage évoluent. Une mutuelle peut aussi être plus intéressante qu'une autre en fonction des circonstances.

L'alimentation et les courses ménagères

L'alimentation est un poste important dans le budget d'une famille et tellement essentiel, que se nourrir est un droit fondamental inscrit dans la Constitution belge. C'est le poste le plus évoqué dans les médias et le plus impacté par les crises économiques. C'est aussi un poste qui va toucher directement les consommateurs par l'augmentation des prix. Or, les stratégies du marketing n'ont qu'un but: vous inviter à consommer. On vous persuade que l'épargne ne rapporte plus et donc vous incite à consommer même si vous n'avez pas de quoi payer! On vous vendra des crédits, évidemment avec des intérêts à la clé…

Dans les rayons ou dans les médias, vous êtes bombardés d'informations, de publicités, de tentations. Il peut être difficile alors de s'y retrouver et de prendre du recul. Rassurez-vous, pour le poste « alimentation », vous avez vraiment l'opportunité de faire des économies facilement et de manger sainement sans vous ruiner. Suivez le guide !

Faire soi-même

Faites un maximum de choses vous-même ! Les détracteurs diront qu'il faut alors avoir le temps. Mais si ce temps vous fait gagner de l'argent, vous vous y retrouvez, non ? **Voici quelques astuces:**

► **Cuisinez vos plats** vous-même plutôt que d'acheter des plats préparés, peut vous revenir à moins de 3€/jour et par personne et ce sera généralement meilleur pour la santé. Beaucoup d'outils existent, consultez les blogs qui proposent des recettes, par exemple pour utiliser les restes ou pour réaliser des plats bon marché. Il existe également de nombreux livres sur le sujet. Dans la plupart des communes, des ateliers culinaires pour apprendre à cuisiner des recettes faciles et à bas prix sont organisés par les Plans de Cohésion Sociaux. Renseignez-vous auprès de votre commune.

► **Faire son potager** ou participer à un jardin partagé est une autre possibilité. Un jardin partagé est un jardin conçu, construit et cultivé collectivement par les habitants d'un quartier par exemple. Nul besoin de savoir jardiner pour en faire partie, le jardinage s'apprend par l'échange avec des jardiniers plus expérimentés. De plus, cela permet de tisser des liens sociaux. Renseignez-vous auprès de votre commune pour savoir s'il existe un jardin partagé près de chez vous.

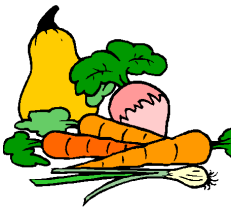

► Vous pouvez également fabriquer vos produits d'hygiène comme le dentifrice, le gel douche et vos produits d'entretien tels que la lessive, du détartrant pour toilettes, etc. A titre d'exemple, 5 litres de lessive «maison» reviennent à 1,5€. De quoi vous permettre de réaliser une belle économie. Vous trouverez des recettes soit sur internet (exemple : l'émission « On n'est pas des pigeons » du 13/11/2015 que vous pouvez revoir sur le site de la rtbf : http://www.rtbf.be/auvio/detail_une-lessive maison, ou dans des ouvrages de référence comme « Le grand Ménage : Mes recettes pour une maison propre naturellement » (Auteur: Raffa).

Lors des achats

Voici quelques astuces lorsque vous faites vos courses :

- **Comparez** les prix des produits au litre ou au kilo. Soyez vigilant face aux packs familiaux, «giga pack», «mega pack» et autres car les ventes en quantité ne sont pas nécessairement moins chères et peuvent au contraire conduire à des gaspillages si on ne consomme pas l'ensemble des produits avant la date de péremption.

- **Achetez malin**: testez les produits des marques de distributeur et les produits «blancs», découpez et utilisez les bons de réduction que vous recevez, ou cherchez-les sur http://www.bonissimo.be et http://www.enviedeplus.be.

- **Ciblez les magasins** les moins chers de votre région. Test-Achats réalise par exemple chaque année une étude et publie la liste des magasins par prix pour 3 catégories de produits: produits de marque, produits de marque de distributeur et tous produits confondus. Vous pouvez également consulter un outil permettant de trouver le supermarché le moins cher de votre quartier sur le site de Test-achats (http://www.test-achats.be,rubrique comparer et choisir/famille et privé). Malgré tout, n'hésitez pas à comparer le prix pour le même produit selon les enseignes.

- **Méfiez-vous des promotions**. Faire la promotion d'un article n'inclut pas systématiquement une baisse de prix, mais plutôt la mise en avant du produit.

- **Etablissez vos menus** à l'avance avant de vous rendre au magasin, faites une liste de courses reprenant les aliments composant votre menu et n'achetez rien de superflu.

- **Achetez des fruits et légumes de saison** et privilégiez les circuits courts : dans les fermes, des paniers, via un réseau de communautés d'achat direct aux producteurs locaux,…

- Ayez le réflexe de **vérifier votre ticket de caisse** après vos achats. Notez que 4 à 5% des prix payés à la caisse ne sont pas ceux affichés en rayon (Sources: https://www.rtbf.be/info/economie/detail_les-tickets-de-caisse-seront-bientot-passes-au-peigne-fin?id=7838547)

L'habillement et les chaussures

Ce poste est souvent négligé en termes de comparaison, car vous souhaitez simplement vous faire plaisir et être bien dans vos vêtements. Mais savez-vous qu'il est tout à fait possible de se faire plaisir sans se ruiner ? Voici quelques astuces:

► Achetez des vêtements en 2ème main via les sites internet de petites annonces, dépôts, vide-dressing, brocantes,… Vous pouvez, par exemple, trouver sur les brocantes des vêtements pour enfants, presque neufs, pour la somme de 1€/pièce.

► Si vous aimez porter des vêtements de marque, acheter ceux-ci dans les **magasins d'usine** peut être une autre solution. Il s'agit de vêtements de marque neufs de la collection précédente. Vous pourrez ainsi faire une économie de 30 à 50% par rapport au prix habituel.

► **Inscrivez-vous** sur des sites de ventes privées en ligne. Cela vous permettra d'être informé lorsque votre marque préférée fera une action de déstockage. Attention toutefois à l'incitation des publicités.

► Soyez attentifs aux offres de certaines enseignes. A certains moments de l'année, des magasins proposent des offres de reprise d'anciens vêtements ou d'anciennes chaussures en échange de **bons de réduction**. De quoi vous permettre de renouveler votre garde-robe ou de remplacer vos chaussures usées sans vous ruiner.

► Si vos chaussures sont usées mais réparables, pourquoi ne pas faire appel à un **cordonnier**, ce qui reviendra dans certains cas moins cher qu'une nouvelle paire de chaussures. De plus, d'une saison à l'autre, les collections changent et vous pourriez ne plus y trouver «chaussure à votre pied»

► Profitez des **soldes** mais méfiez-vous des fausses réductions. N'hésitez pas à vous rendre dans les magasins peu de temps avant la période des soldes pour vérifier les prix indiqués au moment dit.

► Un achat peu cher est intéressant à court terme, mais peut s'avérer coûteux par la suite s'il est de mauvaise qualité. A vous d'**évaluer le rapport qualité/prix**.

► Le **tri des vêtements** a la cote. Vous donnez une deuxième vie à vos vêtements ou à ceux de vos enfants en les déposant dans des donneries ou les conteneurs à vêtements que vous trouverez près de chez vous (comme ceux de Petits Riens et d'Oxfam), ou encore en les revendant à petits prix dans des vide-dressings, sur internet ou des brocantes par exemple.

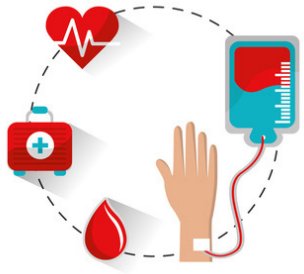

Les soins de santé

Vous imaginez sûrement que c'est un poste sur lequel il est difficile de faire des économies. En effet, hormis les cotisations de mutuelle et frais inhérents à des soins récurrents s'il y a bien une chose qui est imprévisible, c'est la santé !

De plus, certaines nouvelles dispositions gouvernementales ont un impact sur les coûts à charge du patient. Pourtant, il est possible de faire des économies avec des gestes simples et quelques astuces.

► Renseignez-vous sur l'opportunité d'ouvrir un **Dossier médical Global** (DMG) auprès de votre médecin traitant. Il offre de sérieux avantages financiers. Informations: http://www.belgium.be (rubrique santé>coûts des soins)

► Avant de consulter, vérifiez si votre **prestataire de soins est conventionné**. Un prestataire de soins conventionné s'engage à respecter les tarifs officiels fixés par l'INAMI. Il n'est pas libre d'appliquer les tarifs de son choix. Un prestataire non conventionné peut demander des suppléments d'honoraires, qu'il fixe lui-même librement. Certains prestataires sont entièrement conventionnés. D'autres ne le sont que partiellement: ils respectent les tarifs fixés par l'INAMI certains jours, à certaines heures ou à certains endroits (à l'hôpital par exemple). Qu'il soit conventionné ou non, un prestataire de soins est tenu d'en informer ses patients, par exemple via un avis dans sa salle d'attente.

► Lorsque votre médecin vous prescrit un médicament, demandez-lui de préférence un **médicament générique**, moins cher. Pour les médicaments que vous achetez sans ordonnance, demandez au pharmacien le médicament le moins cher ou demandez-lui de réaliser une préparation magistrale peu coûteuse.

► **Comparez les tarifs des différents hôpitaux**, par exemple via le site http://www.mc.be (rubrique self-service>simuler vos frais hospitaliers) qui offre une simulation des tarifs, selon l'hôpital et le service concernés.

► Les mutuelles offrent des avantages spécifiques à leurs membres. Ces avantages varient d'une mutuelle à l'autre. **Comparez** donc **les offres des mutuelles** selon vos besoins : remboursement de la contraception, intervention pour la pratique d'un sport, intervention dans le coût de stages pour les enfants, dans les frais d'achat de lunettes,…

► Autres conseils préventifs : adoptez le mode de vie le plus sain possible : alimentation équilibrée, activité physique régulière, limitation de la consommation d'alcool, abstinence tabagique…

Les frais bancaires

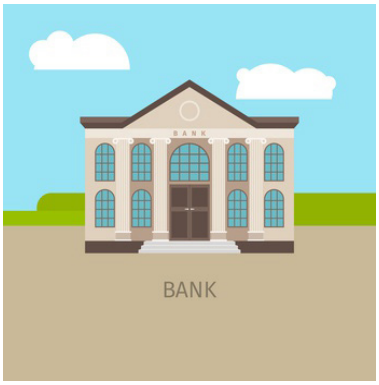

Les frais bancaires sont souvent un poste que les ménages ont tendance à oublier ou à négliger car il s'agit de frais mensuels qui varient en général entre 3 à 5€. Pourtant, si on les calcule de manière annuelle, cela peut représenter une somme significative. Alors, n'hésitez plus : vous avez tout à y gagner !

► Le maître-mot en matière de frais bancaires, c'est la **comparaison** ! Pour y parvenir et comparer les tarifs des différents organismes financiers, il existe plusieurs outils. Test-Achats propose sur son site internet http://www.test-achats.be (rubrique comparer et choisir/ argent) un comparateur du coût des comptes à vue. La comparaison prend en considération une grande partie du marché belge, soit plus de 30 établissements et quelques 80 formules de compte. Sachez que certaines banques vous proposent des comptes à vue gratuits sous certaines conditions (par exemple, pour ceux qui gèrent leur compte uniquement par internet). Vous pouvez également trouver un comparateur de compte à vue sur le site https://fr.bancompare.be.

► Il existe des organismes financiers qui **rémunèrent leurs clients** pour leurs opérations bancaires effectuées en ligne. Imaginons que la banque vous propose 5 cents par opération. Vous faites 3 paiements avec votre carte de débit et 1 virement, vous recevez alors 20 cents sur votre compte à vue.

En ce qui concerne les comptes d'épargne

Il existe différents outils de comparaison de comptes d'épargne:

► Wikifin (http://www.wikifin.be/fr/simulateur-de-comptes-depargne) vous propose une simulation de ce que vous rapporte un compte épargne selon le type de compte et le montant investi.

► Le site http://mesfournisseurs.be compare les banques au niveau des comptes d'épargne et taux d'intérêts. Il classe les établissements en fonction de leurs tarifs, selon le type de livret d'épargne et la durée de l'épargne.

En ce qui concerne les crédits

► Si vous souhaitez contracter un crédit, il existe un outil de comparaison: http://www.bemoney.be. Il compare les TAEG des crédits consacrés à l'achat d'un véhicule, à la réalisation de travaux de rénovation d'une maison,…

► Le site https://fr.bancompare.be vous permet de comparer les cartes de crédits liées à des comptes à vue.

Les loisirs

Loisir rime avec plaisir, découverte et épanouissement. Il existe de multiples opportunités qui vous permettront de vous faire plaisir à bas prix, voire gratuitement !

► Renseignez-vous sur les **loisirs gratuits** et les rendez-vous culturels en libre accès. Le site http://www.quefaire.be vous donne, par exemple, une foule d'idées d'activités souvent gratuites à pratiquer en famille. Une centaine de musées ouvrent également gratuitement leurs portes tous les premiers dimanches du mois (http://artsetpublics.be).

► Utilisez les **cartes de fidélité** pour des réductions régulières ou des bons d'achat.

► Renseignez-vous auprès de votre **mutuelle** sur les **interventions** liées aux stages pour enfants, aux vacances en mouvement de jeunesse, à la pratique d'un sport,...

► Renseignez-vous auprès de votre Province ou commune. Sachez par exemple que la Province de Luxembourg vient en aide aux jeunes (de 5 à 18 ans) de son territoire qui rencontrent des difficultés sociales et financières lors de l'affiliation à un club sportif. Un budget a été dégagé afin d'octroyer, sous certaines conditions, une subvention provinciale de maximum 80 euros en faveur des jeunes pour leur permettre de s'inscrire à un club sportif.

► Un budget a été dégagé afin d'octroyer, sous certaines conditions, une subvention provinciale de maximum 80 euros en faveur des jeunes pour leur permettre de s'inscrire à un club sportif.

► Pour les personnes à revenus modestes, le CPAS propose l'**article 27** qui permet d'acheter des billets de cinéma ou de théâtre et des entrées à des expositions à très bas prix (http://article27.be).

► Profitez des **offres groupées** proposées par de nombreux sites internet.

► Songez aux **billets** qui regroupent voyage en train/entrée aux événements culturels.

Les vacances

► Repérez le moment le plus avantageux financièrement pour partir en vacances : Acheter ses vacances à la dernière minute (« last minute ») permet de bénéficier de prix intéressants, et, prévoir longtemps à l'avance, offre aussi l'occasion de faire de précieuses économies.

► Comparez les prix de location par agence de voyage, sur internet et dans les catalogues.

Pour aller plus loin ...

► Cette brochure vous a proposé une série de conseils pour faire des économies sur les différents postes de votre budget. Vous avez pu constater qu'il est possible de faire des économies dans de nombreux domaines, même les plus insoupçonnés ! A noter qu'il est possible aussi de bénéficier de réductions d'impôt à certaines conditions, Renseignez-vous sur le site du SPF Finances, http://www.finances.belgium.be.

► Ces petites astuces vont vous permettre de faire de belles économies ! Cependant, en cas d'incident financier, ayez le réflexe de contacter votre créancier et n'hésitez pas à négocier avec lui ou vous faire assister par un professionnel. La liste complète des services de médiation de dettes est disponible sur le site internet de l'Observatoire du Crédit et de l'Endettement http://www.observatoire-credit.be (rubrique les professionnels de la médiation de dettes) ou par téléphone au 071/33.12.59. L'Observatoire du Crédit et de l'Endettement propose également des consultations juridiques par téléphone tous les vendredis de 9h à 17h.

► D'autres brochures sont également disponibles:

- « ***Mon budget, une question d'équilibre*** » vous expliquant comment réaliser un **budget**
- « ***Prévenir le surendettement*** » vous expliquant comment ne pas tomber dans la problématique du surendettement.

N'hésitez pas à nous contacter pour recevoir nos brochures (info@observatoire-credit.be ou 071.33.12.59) ou consultez le site internet de l'Observatoire http://www.observatoire-credit.be

► Vous pouvez aussi consultez le Portail Surendettement de la Wallonie http://www.wallonie.be/surendettement.

Observatoire du Crédit et de l'Endettement

www.enmieux.be

FSE UNION EUROPEENNE Wallonie

LE FONDS SOCIAL EUROPÉEN ET LA WALLONIE INVESTISSENT DANS VOTRE AVENIR

L'Observatoire du Crédit et de l'Endettement

Château de Cartier,
Place du Perron, n°38
6030 Marchienne-au-pont

Téléphone: 071/33.12.59
Télécopie: 071/32.25.00
Email: info@observatoire-credit.be
Site internet : http://www.observatoire-credit.be

Editeur responsable: Françoise MASAI, ASBL Observatoire du Crédit et de l'Endettement, Château de Cartier, 38, Place du Perron 6030 Marchienne-au-pont